

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2017

Procès verbal administratif

L'année deux mille dix-sept, le lundi vingt six juin, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BECU, France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Inès DERAÈVE, Jean-Pierre DEVIGNE, Nicolas DILLIES, Nathalie GANCE, Pierrot LAMINETTE, Jeanine MARMIGNON, Dominique TERRIER.

Sauf : Élisabeth MOILET pouvoir à Pierrot LAMINETTE.

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 par Nicolas DILLIES, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour suite à la réception d'un courrier en date du 19 juin 2017 par les services de la Préfecture, concernant la désignation du délégué de l'administration siégeant à la commission de révision de la liste électorale.

1. Finances – Transfert de convention – Communauté de communes Terre de Picardie

Suite à la fusion des communautés de communes de Haute Picardie et du Santerre et de l'arrêté de composition du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes Terre de Picardie, il convient de mettre à jour la convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour le fonctionnement de la cantine scolaire du regroupement scolaire.

Dans le cadre de cette fusion, il s'agit d'un transfert de droit.

Le conseil autorise le Maire pour signer l'avenant à cette convention.

2. Administration – renouvellement du bureau de l'association Foncière de remembrement de Bayonvillers

Le mandat du bureau de L'AFR de Bayonvillers arrive à son terme, il convient donc le renouveler.

Ainsi, la Conseil doit désigner un représentant.

Pour rappel, les statuts adoptés en février 2014, fixent la composition du bureau pour 6 ans, comme suit :

- Le maire ou un conseiller municipal ;

- Dix propriétaires désignés : pour moitié par le Conseil municipal de la Commune et pour moitié par la chambre d'agriculture parmi les membres propriétaires de l'assemblée générale,
- Du délégué du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

La parole est donnée à Dominique TERRIER pour qu'une explication soit faite aux élus sur le fonctionnement de l'AF de Bayonvillers. Il est important de signaler que cette association fonctionne dans une entente cordiale et objective pour que les chemins soient entretenus et praticables par tous (marcheur, vélo ...)

Il est proposé aux membres du conseil de procéder à un vote à bulletin secret. Chacun devant donc faire son choix pour désigner un élu du conseil et 5 propriétaires de terres sur Bayonvillers.

Après vote et dépouillement, le conseil décide de nommer :

- Représentant de la Commune : Nicolas DILLIES
- Représentants des propriétaires :
 1. Nom/Prénom : TERRIER Dominique
 2. Nom/Prénom : PALPIED Xavier
 3. Nom/Prénom : TONNEL Bernard
 4. Nom/Prénom : MARMIGNON Bertrand
 5. Nom/Prénom : CHUFFART Antoine

3. Finances – décision modificative – modification imputation comptable

Suite au vote du Budget et après analyse du percepteur par rapport à la nomenclature M14, il convient d'apporter des précisions sur certaines imputations. Les crédits inscrits et votés lors du budget ne changent pas.

Il convient donc de prendre une décision modificative comme suit :

- Les crédits ouverts à l'article 6554 « Contrib. aux organismes de regroupe » sont à inscrire au 65448 « Autres contributions ».
- Les crédits ouverts à l'article 768 « autres pdts financiers » sont à inscrire au 7688 « Autres ».
- Les crédits ouverts à l'article 778 « Autres produits exceptionnels » sont à inscrire au 7788 « produits exceptionnels divers ».

Adopté à l'unanimité.

4. Elections – désignation des délégués de l'administration – Commission de révision de la liste électorale

Tous les trois ans, le Préfet désigne les délégués de l'administration qui seront appelés à siéger au sein de la commission de la révision des listes électorales ;

Il convient donc que le Conseil propose 2 personnes aptes à remplir les fonctions de délégué de l'administration pour les années 2018 2019 2020.

Les candidats doivent : être électeurs dans la commune, ne pas être délégué au TGI et ne pas être Adjoint au Maire de la Commune.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.17 du code électoral, cette commission se compose, pour chaque bureau de vote, de 3 membres :

- le maire ou son représentant,
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Cette commission fonctionnant très bien depuis le début du mandat, le conseil municipal décide de proposer les personnes suivantes :

- M. Pierrot LAMINETTE ;
- Mme Jeanine MARMIGNON.

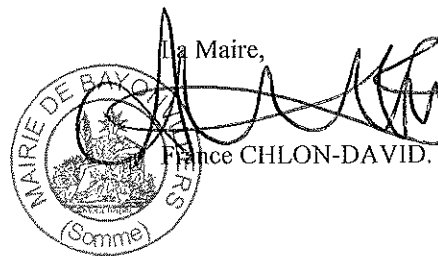
5. Questions diverses

- Tadem 2017 – reliquat : Une information est faite aux élus concernant un courrier reçu du président du Conseil départemental concernant la taxe TADEM qui se verra augmenter de 9 329 €.
- Restructuration du cimetière : une date pour terminer le recensement du cimetière est fixée au 12 juillet 2017 à 20 h pour les élus disponibles.
- Manifestation du 14 juillet : le Conseil est informé des dates de congés du Maire (du 14 au 23 juillet 2017). Pour la commémoration du 14 juillet, le 1^{er} adjoint étant indisponible pour remplacer le Maire, la manifestation sera exceptionnellement avancée à 10 h et ainsi assurée par la Maire.
- Fermeture Mairie : la Mairie sera fermée du 22 août au 1^{er} septembre 2017 en raison des congés de la secrétaire de Mairie.

Pas de questions diverses.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame La Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 22 heures.

La Maire,
France CHLON-DAVID.

The image shows the official seal of the Mairie de Bayonnières (Somme) on the left, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'France Chlon-David'. The text 'La Maire, France CHLON-DAVID.' is printed to the right of the signature.

